

PROCES VERBAL

Réunion ordinaire du conseil municipal de Bas-Caraquet

Date 24 février 2020

Lieu édifice municipale

Présents :

Roger Chiasson, maire
Daniel Gionet, conseiller
Cyrénus Doiron, conseiller
René Friolet, maire-suppléant
Nadine Gionet, conseillère
Sylvio Lanteigne, conseiller
Nicole Hébert, conseillère
Dave Cowan, directeur général

Absents :

1. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 7h35 approximativement et souhaite la bienvenue aux personnes présentes par un moment de recueillement.

2. Constatation du quorum

Le directeur général mentionne qu'il y a quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Monsieur le maire demande au conseil si quelqu'un a un conflit d'intérêts avec les sujets à l'ordre du jour.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller René Friolet et appuyé par le conseiller Daniel Gionet d'accepter l'ordre du jour avec l'ajout de deux nouvelles résolutions soit la résolution du chef pompier et des bourses d'études.

2020-02-01

Adoptée à l'unanimité

2020-02-02

5. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du mois de décembre 2019.

Monsieur le maire demande si tous ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du mois de décembre 2019 et demande s'il y a des questions, il est proposé par la conseillère Nicole Hébert et appuyé par la conseillère Nadine Gionet d'accepter le procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

6. Affaires découlant du procès-verbal

Le conseil passe en revue les items découlant du procès-verbal.

Suivi des réunions du conseil

Le directeur présente le suivi et l'annexe au procès-verbal.

7. Correspondance

Monsieur le maire demande aux conseillers s'il y a des questions sur la correspondance reçue et envoyée des mois de décembre 2019 et janvier 2020.

8. Rapport du responsable des finances

Les factures du fonds général pour le mois de février 2020 totalisent 81 263.52\$ et pour le fonds des services les factures totalisent 12 983.48\$. Il est proposé par le conseiller Sylvio Lanteigne et appuyé par la conseillère Nadine Gionet que l'on paie les factures du mois de février 2020.

2020-02-03

Adoptée à l'unanimité

9. Rapport du maire, de l'administration et autres

Le maire, le directeur général et autres présentent leurs rapports et l'annexe au procès-verbal.

- Le directeur général présente son rapport et l'annexe au procès-verbal
- Monsieur le maire nous parle d'une commission des transports et de ces activités. Monsieur le maire aussi nous parle du directeur général de vitalité et de la proposition faite par la CSR-PA demandant la démission de celui-ci.

RÉSOLUTION DEMANDANT LE CONGÉDIEMENT DU PDG DU RÉSEAU DE SANTÉ VITALITÉ, M. GILLES LANTEIGNE.

2020-02-04

ATTENDU QUE LES MEMBRES DE LA CSRPA CONSIDÈRE LA DÉCISION DU PDG DU RÉSEAU DE SANTÉ VITALITÉ, M. GILLES LANTEIGNE, DE FERMER PARTIELLEMENT L'URGENCE DE L'HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS DE CARAQUET COMME UNE ATTAQUE ENVERS LES RÉGIONS RURALES ET NOTAMMENT LES RÉSIDENTS DE LA PÉNINSULE ACADIENNE;

ATTENDU QUE LES REPRÉSENTANTS DES COMMUNAUTÉS, LEURS RÉSIDENTS AINSI QUE LES INTERVENANTS DU DOMAINE DE LA SANTÉ N'ONT MÊME PAS ÉTÉ CONSULTÉS DANS CETTE RÉFORME MAJEURE DE NOS SERVICES DE SANTÉ;

ATTENDU QUE LES RÉPERCUSSIONS DE CETTE DÉCISION SUR L'ENSEMBLE DU SYSTÈME DE SANTÉ ET SUR LES RISQUES QU'ILS ENGENDRERONT SUR LA SANTÉ DES RÉSIDENTS DE LA PÉNINSULE ACADIENNE N'ONT MÊME PAS ÉTÉ PRISES EN CONSIDÉRATION;

ATTENDU QUE LES REPRÉSENTANTS DES COMMUNAUTÉS ONT PERDU CONFIANCE EN LA CAPACITÉ DU PDG DU RÉSEAU DE SANTÉ VITALITÉ D'ASSURER LA SÉCURITÉ DES RÉSIDENTS DE LA PÉNINSULE ACADIENNE À TRAVERS LA PRESTATION DES SERVICES DE SANTÉ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILER **Daniel Gionet** ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER **Cyrénus Doiron** QUE LA CSRPA DEMANDE AU MINISTRE DE LA SANTÉ, L'HONORABLE HUGH FLEMMING, LE CONGÉDIEMENT DU PDG DU RÉSEAU DE SANTÉ VITALITÉ, M. GILLES LANTEIGNE.

Adoptée à l'unanimité

- Madame Gionet nous parle dans son rapport du projet ``Adopter une borne-fontaine`` projet qui consiste à embellir le village en faisant une beauté à nos bornes-fontaines.
- Madame Hébert nous parle des bourses d'études et fait la résolution pour les récipiendaires.

Proposition bourse d'étude

Il est proposé par la conseillère Nicole Hébert et appuyé par le conseiller Sylvio Lanteigne que le conseil municipal du village de Bas-Caraquet octroie une bourse de 500\$ aux étudiants de première année en études post-secondaire, Aïsha Blanchard, Samuel Gauvin-Gionet, Olivier Gionet-Vienneau, Alain LeBouthillier et Marie-Michèle Michon. Ces bourses font partie du projet Bourses d'études Bas-Caraquet.

2020-02-05

Adopté à l'unanimité

10. Affaires nouvelles

Présentation des états financiers par le directeur général.

Proposition états financiers 2019.

2020-02-06

Il est proposé par la conseillère Nadine Gionet et appuyé par la conseillère Nicole Hébert que le village de Bas-Caraquet adopte les états financiers 2019.

Adoptée à l'unanimité

Proposition du conseil sur la 1^e lecture par son titre

Arrêté # 114-20 concernant la modification du plan municipal de Bas-Caraquet

2020-02-07

Il est proposé par la conseillère Nicole Hébert et appuyé par le conseiller Daniel Gionet que l'arrêté no 114-20 concernant la modification du plan municipal du village de Bas-Caraquet, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

Adopté à l'unanimité

Proposition du conseil sur la 1^e lecture par son titre

Arrêté no 115-20 concernant la modification l'arrêté de zonage de Bas-Caraquet

2020-02-08

Il est proposé par le conseiller Daniel Gionet et appuyé par le conseiller René Friolet que l'arrêté no 115-20 concernant la modification de l'arrêté de zonage du village de Bas-Caraquet, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

Adopté à l'unanimité

Proposition du conseil sur la 2^e lecture par son titre

Arrêté no 114-20 concernant la modification du plan municipal de Bas-Caraquet

2020-02-09

Il est proposé par le conseiller Sylvio Lanteigne et appuyé par la conseillère Nadine Gionet que l'arrêté no 114-20 concernant la modification du plan municipal du village de Bas-Caraquet, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

Adopté à l'unanimité

Proposition du conseil sur la 2^e lecture par son titre

Arrêté no 115-20 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Bas-Caraquet

2020-02-10

Il est proposé par le conseiller Cyrénus Doiron et appuyé par le conseiller René Friolet que l'arrêté no 115-20 concernant la modification de l'arrêté de zonage du village de Bas-Caraquet, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

Adopté à l'unanimité

11. Autres

Proposition redressement Eau et Égouts.

2020-02-11

Il est proposé par le conseiller Daniel Gionet et appuyé par le conseiller Cyrénus Doiron que le conseil municipal du village de Bas-Caraquet adopte la nouvelle approche de recouvrement proposé pour le système d'eau et d'égouts de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

Arrêté Taxe sur hébergement

Résolution lecture intégrale et par son titre de l'arrêté 113-20.

2020-02-12

Il est proposé par le conseiller Daniel Gionet et appuyé par la conseillère Nadine Gionet que le conseil municipal du village de Bas-Caraquet accepte la lecture intégrale de l'arrêter 113-20 concernant la taxe sur l'hébergement.

Adopté à l'unanimité

Adoption de l'arrêté 113-20.

2020-02-13

Il est proposé par le conseiller Sylvio Lanteigne et appuyé par le conseiller Cyrénus Doiron que le conseil municipal du village de Bas-Caraquet adopte l'arrêté 113-20 concernant la taxe sur l'hébergement.

Adopté à l'unanimité

Proposition Cadeau de bienvenue

2020-02-14

Il est proposé par le conseiller René Friolet et appuyé par la conseillère Nicole Hébert que le conseil municipal du village de Bas-Caraquet octroi un cadeau de bienvenu à Monsieur Rémi Blanchard et Madame Stéphanie Cormier-Boucher dans le cadre de la politique des mesures incitatives (nouvelle construction résidentielle).

Adopté à l'unanimité

Proposition Cadeau de bienvenue

2020-02-15

Il est proposé par le conseiller René Friolet et appuyé par la conseillère Nicole Hébert que le conseil municipal du village de Bas-Caraquet octroi un cadeau de bienvenu a Monsieur Paul et Lise Hébert dans le cadre de la politique des mesures incitatives (nouvelle construction résidentielle).

Adopté à l'unanimité

Proposition nouveau chef de la brigade Caraquet-Bas-Caraquet

2020-02-16

Il est proposition du conseiller Daniel Gionet et appuyé par le conseiller Cyrénus Doiron, suite aux recommandations du comité de sélection et du comité conjoint de gestion des casernes, il est résolu de nommer monsieur Stéphane Hébert comme chef pompier de la brigade Caraquet-Bas-Caraquet.

Adopté à l'unanimité

12. Ajournement

Le conseiller Cyrénus Doiron propose l'ajournement et la séance est levée à 8h20 .

Roger R Chiasson

Dave Cowan

Note

Je n'ai pas de note supplémentaire pour la réunion du mois de février.

Proposition

Proposition et Présentation des états financiers 2019

Proposition pour le changement de zonage

Proposition, lecture intégrale et adoption de la taxe sur hébergement.

Proposition cadeau de bienvenue (Paul et Lise) et (Rémi et Stéphanie)

Proposition de nouvelle politique de redressement des services d'eau et d'égouts

Proposition pour le D, G de vitalité

Proposition Bourse d'étude

Proposition pour le nouveau chef

Présentation du projet de borne-fontaine fait

Le projet a été parlé en réunion préparatoire et réunion publique (adopte une borne-fontaine)

- 1) Retour sur ma rencontre avec EPR (états financiers 2019) **ok**
- 2) J'aimerais que nous revenions sur nos projets pour l'année 2020.
Nous allons revenir sur le dossier dans une réunion du comité de travail
- 3) Rencontre avec Roy consultant, estimer pour nos projets de la FTE et du FFE **ok**
- 4) Dossier du déneigement (prime supplémentaire des assurances)
Nous allons revenir sur le dossier dans une réunion du comité de travail
- 5) 14 mars, Souper Bénéfice de l'hôpital de Caraquet (6 billets l'an passé)
Info envoyer par courriel
-14 mars, 5 à 7 Cielo camping j'y reviens j'y reste) en même temps que ce souper
Info envoyer par courriel
-Souper international CCNB
Info envoyée par courriel
- 6) Achat de cadeaux-souvenirs et publicité **ok**
- 7) Mise à jour pour la collecte des ordures et du dossier de la taxe d'hébergement. **ok**
- 8) Photo du conseil (dernière élection)
Je vais préparer une date
- 9) Jeux d'Acadie 50 + **ok**

Note.

Le dossier du 40 000\$ sera emporté à la réunion du comité de travail.

Dave Cowan, directeur général.

PLAN DE RÉUNION

Réunion ordinaire du conseil municipal de Bas-Caraquet

Date 25 mars 2020

Lieu édifice municipale

Présents :

Roger Chiasson, maire
René Friolet, maire-suppléant
Nadine Gionet, conseillère
Sylvio Lanteigne, conseiller
Nicole Hébert, conseillère
Dave Cowan, directeur général

Présent en ligne

Daniel Gionet, conseiller
Cyrenus Doiron, conseiller

Absents :

12. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 13h15 approximativement et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

1.1

Procédure exceptionnelle, modifiant l'arrêté procédural

1.1

Il est proposé par la conseillère Nadine Gionet et par le conseiller Sylvio Lanteigne que la municipalité de Bas-Caraquet, tienne sa réunion ordinaire du mois de mars, ce mercredi après-midi exceptionnellement et sans la présence du public du a situation actuelle particulière (pandémie du Covid 19).

Adopté à l'unanimité

13. Constatation du quorum

Le directeur général mentionne qu'il y a quorum.

14. Déclaration de conflit d'intérêts

Monsieur le maire demande au conseil si quelqu'un a un conflit d'intérêts avec les sujets à l'ordre du jour.

15. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-03-18

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller René Friolet et appuyé par le conseiller Cyrenus Doiron d'accepter avec l'ajout a autres la proposition de la clémence liée a la facturation du service d'eaux et d'égouts.

Adoptée à l'unanimité

16. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du mois de février 2019.

2020-03-19

Monsieur le maire demande si tous ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du mois de février 2020 et demande s'il y a des questions, il est proposé par la conseillère Nicole Hébert et appuyé par le conseiller René Friolet d'accepter le procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

17. Affaires découlant du procès-verbal

Le conseil passe en revue les items découlant du procès-verbal.

Suivi des réunions du conseil

Le directeur présente le suivi et l'annexe au procès-verbal

18. Correspondance

Monsieur le maire demande aux conseillers s'il y a des questions sur la correspondance reçue et envoyée des mois de mars 2020.

19. Rapport du responsable des finances

2020-03-20

Les factures du fonds général pour le mois de mars 2020 totalisent 5 916.59\$ et pour le fonds des services les factures totalisent 0,00\$.

Il est proposé par la conseillère Nadine Gionet et appuyé par le conseiller Daniel Gionet que l'on paie les factures du mois de mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

20. Rapport du maire, de l'administration et autres

Le maire, le directeur général et autres présentent leurs rapports et l'annexe au procès-verbal.

- Le directeur général présente son rapport et l'annexe au procès-verbal

21. Affaires nouvelles

Proposition du conseil sur la lecture intégrale

Arrêté no 114-20 concernant la modification du plan municipal de Bas-Caraquet

2020-03-21

Il est proposé par la conseillère Nicole Hébert et appuyé par le conseiller René Friolet que l'arrêté no 114-20 concernant la modification du plan municipal du village de Bas-Caraquet, a été lu dans son intégralité, soit adopté.

Adopté à l'unanimité

Proposition du conseil sur la lecture intégrale

Arrêté no 115-20 concernant la modification l'arrêté de zonage de Bas-Caraquet

2020-03-22

Il est proposé par le conseiller Sylvio Lanteigne et appuyé par le conseiller Daniel Gionet que l'arrêté no 115-20 concernant la modification de l'arrêté de zonage du village de Bas-Caraquet, a été lu dans son intégralité, soit adopté.

Adopté à l'unanimité

Adoption de l'arrêté 114-20

Arrêté no 114-20 concernant la modification du plan municipal de Bas-Caraquet

2020-03-23

Il est proposé par le conseiller Cyrenus Doiron et appuyé par le conseiller Sylvio Lanteigne que l'arrêté no 114-20 concernant la modification du plan municipal du village de Bas-Caraquet, soit adopté.

Adopté à l'unanimité

Adoption de l'arrêté 115-20

Arrêté no 115-20 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Bas-Caraquet

2020-03-24

Il est proposé par la conseillère Nicole Hébert et appuyé par la conseillère Nadine Gionet que l'arrêté no 115-20 concernant la modification de l'arrêté de zonage du village de Bas-Caraquet, soit adopté.

Adopté à l'unanimité

22. Autres

Proposition

Service d'eau et d'égouts. (Clémence)

2020-03-25

Il est proposé par le conseiller Cyrenus Doiron et appuyé par le conseiller Daniel Gionet que la municipalité de Bas-Caraquet prolonge la période de clémence sans pénalité de la facturation des services d'eaux et d'égouts jusqu'au 30 juin 2020.

Adopté à l'unanimité

Proposition pour ajustement du contrat de déneigement

- A) **Entendu que** : LES PARTIES ONT SIGNÉ UNE ENTENTE POUR L'ENTRETIEN D'HIVER DES ROUTES, CHEMINS ET RUES DU VILLAGE DE BAS-CARAQUET, DÉSIGNÉS À L'ANNEXE « A » DE L'ENTENTE;

- B) **Entendu que** : LES PARTIES DÉSIRENT FAIRE DES AMENDEMENTS À CETTE ENTENTE, CONSIGNER LES MODALITÉS DE LEUR ENTENTE À CE SUJET INITIALE;

- C) **Entendu que** : LES PARTIES DÉSIRENT QUE LES AMENDEMENTS SOIENT CONSIGNÉS PAR ÉCRIT ET SIGNÉS À L'ENTENTE INITIALE. À CES FINS LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

2020-03-26

Il est proposé par le conseiller René Friolet et appuyé par le conseiller Cyrenus Doiron que le village de Bas-Caraquet accepte l'amendement au contrat de déneigement `` Contrat d'entretien des routes d'hiver (2018-2023) `` ceci suite à l'augmentation drastique et imprévue des assurances responsabilités de notre entrepreneur AR Lanteigne Construction Ltée.

Adoptée à l'unanimité

Proposition Chantier Naval

Interruption des paiements à Gestion Provinciale Ltée

2020-03-27

Il est proposé par le conseiller Cyrenus Doiron et appuyé par le conseiller Sylvio Lanteigne que la municipalité de Bas-Caraquet interrompe les paiements de l'entente signée le 13 juillet 2016 à Gestion Provinciale Ltée pour les opérations quotidiennes du Centre Naval.

Adopté à l'unanimité

23. Emprunt sur capitaux

2020-03-28

Il est proposé par le conseiller Cyrenus Doiron et appuyé par la conseillère Nicole Hébert
« Que la municipalité de Bas -Caraquet demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter en vue d'une dépense en capital pour la durée et la somme suivante : »

<u>Fin</u>	<u>Somme (\$)</u>	<u>Durée</u>
<u>Services relatifs aux transports et tourisme</u>		
Garage municipal	250 000\$	20 ans
<u>Services d'urbanisme</u>		
Infrastructure touristique	100 000\$	20 ans
Total	350 000\$	20 ans

J'atteste, par les présentes, que la résolution ci-dessus est une copie conforme et exacte d'une résolution adoptée par le Conseil de la municipalité de Bas-Caraquet le 25^e du mois de mars, 2020.

Sceau

Secrétaire municipal

12. Ajournement

Le conseiller René Friolet propose l'ajournement et la séance est levée à 14h40 .

Roger R Chiasson

Dave Cowan

Note

Monsieur Sylvio Lanteigne nous a parlé de la glacière au quai de l'abc qui serait d'après lui un lieu inesthétique et dangereux.

Monsieur Daniel Gionet nous parle de la tour qui serait sur le terrain du club Chasse et Pêche, monsieur Gionet pense que cette installation serait négligée et dangereuse.

Ces deux dossiers feront partie de mon suivi de la dernière réunion et les Démarches que je vais faire seront apportées à la prochaine réunion mensuelle

PROCES VERVAL

Réunion ordinaire du conseil municipal de Bas-Caraquet

Date 25 mai 2020

Lieu édifice municipale

Présents :

Roger Chiasson, maire
Daniel Gionet, conseiller
Cyrenus Doiron, conseiller
René Friolet, maire-suppléant
Nicole Hébert, conseillère
Dave Cowan, directeur général

Absents : Nadine Gionet, conseillère
Sylvio Lanteigne, conseiller

24. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 7 :45 approximativement et souhaite la bienvenue aux personnes présentes par un moment de recueillement.

25. Constatation du quorum

Le directeur général mentionne qu'il y a quorum.

26. Déclaration de conflit d'intérêts

Monsieur le maire demande au conseil si quelqu'un a un conflit d'intérêts avec les sujets à l'ordre du jour.

27. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Daniel Gionet et appuyé par la conseillère Nicole Hébert d'accepter l'ordre du jour avec l'ajout du point 11 c) à Autres.

2020-05-29

Adoptée à l'unanimité

28.

Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du mois de mars 2020.

Monsieur le maire demande si tous ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du mois de mars 2020 et demande s'il y a des questions, il est proposé par le conseiller René Friolet et appuyé par la conseillère Nicole Hebert d'accepter le procès-verbal.

2020-05-30

Adoptée à l'unanimité

29. Affaires découlant du procès-verbal

Le conseil passe en revue les items découlant du procès-verbal.

Suivi des réunions du conseil

Le directeur présente le suivi et l'annexe au procès-verbal

30. Correspondance

Monsieur le maire demande aux conseillers s'il y a des questions sur la correspondance reçue et envoyée des mois d'avril et mai 2020.

31. Rapport du responsable des finances

Les factures du fonds général pour le mois d'avril 2020 totalisent 111 601.03\$ et pour le fonds des services d'eau et d'égout les factures totalisent 15 016.72\$.

Il est proposé par le conseiller René Friolet et appuyé par le conseiller Cyrenus Doiron que l'on paie les factures du mois d'avril 2020.

2020-05-31

Adoptée à l'unanimité

32. Rapport du maire, de l'administration et autres

Le maire, le directeur général et autres présentent leurs rapports et l'annexe au procès-verbal.

- Le directeur général présente son rapport et l'annexe au procès-verbal.
- Monsieur le maire nous parle de ces activités pendant les dernières semaines.
- Monsieur Daniel Gionet nous parle des travaux au Jos Frédérique

33. Affaires nouvelles

10.a)

Sujet : Modification au plan municipal de Bas-Caraquet

Il est proposé par le conseiller Daniel Gionet et appuyé par le conseiller Cyrenus Doiron .

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 112(1) de la *Loi sur l'urbanisme* exige que le Conseil demande l'approbation d'un plan municipal par le Ministre;

2020-05-32

CONSIDÉRANT QUE cet arrêté répond aux conditions prescrites par ladite Loi;

IL EST RÉSOLU que le secrétaire municipal, au nom et pour le compte du Conseil, présente au Ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux une demande d'approbation de cet arrêté conformément aux exigences du paragraphe 112(2) de ladite Loi.

Adoptée à l'unanimité

10.b)

Sujet : Modification au plan quinquennal de dépense en immobilisation FTE

2020-05-33

Il est proposé par le conseiller René Friolet et appuyé par la conseillère Nicole Hébert .
Que le village de Bas-Caraquet modifie le Plan quinquennal de dépense en immobilisation FTE 2019-2023

Adoptée à l'unanimité

34. Autres.

11.a)

Proposition changement de signataire

Il est proposé par la conseillère Nicole Hébert et appuyé par le conseiller Daniel Gionet que la municipalité de Bas-Caraquet autorise le maire ou le maire adjoint et le directeur général à être le signataire pour le compte « Club des amis des jeunes Inc. » # 123501-00194.

Adoptée à l'unanimité

11.b)

Proposition Assurance

RÉSOLUTION VISANT L'INVESTISSEMENT D'UNE PARTIE DES REMISES DES SOLDES DANS UN FONDS DE STABILISATION AU SEIN DU REGROUPEMENT D'ACHAT EN ASSURANCE RESPONSABILITÉ, GROUPE VILLAGE, DE L'ASSOCIATION FRANCOPHONE DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Considérant que des fonds de franchises collectives seront libérés.

Considérant que les soldes de ces fonds doivent être distribués aux membres au prorata du montants déposé par chacune des municipalités à la création dudit fonds.

Considérant que même si le regroupement ait offert une stabilité du niveau des primes payées sur une période de plus de 10 ans, il n'existe aucun mécanisme pour stabiliser les primes lors d'un redressement du marché.

Considérant que les municipalités ont vécu leur première augmentation d'importance des taux lors du renouvellement 2020.

Considérant que les municipalités recherchent de la stabilité lors de leurs prévisions budgétaires.

Considérant qu'un fonds de stabilisation est un mécanisme de stabilisation des primes lors de redressement du marché.

Considérant que les règlements du fonds seront présentés pour approbation auprès des membres.

2020-05-34

2020-05-35

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des municipalités assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds de Londres touchant ladite police et ledit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 1^{er} janvier 2013 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet demande que le reliquat de 64804.20\$ dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 1^{er} janvier 2013

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyds de Londres pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage la franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 1^{er} janvier 2013.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par René Friolet, APPUYÉ par Nicole Hébert :

D'OBTENIR de l'assureur Lloyds de Londres une lettre confirmant qu'il autorise l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, en tant que mandataire du regroupement des villages, à libérer le fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 1^{er} janvier 2013.

D'AUTORISER l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement des villages dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Proposition B

Résolution visant la libération du fonds de de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire du regroupement d'achat d'assurance de dommages des villages de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB)

2020-05-37

POUR LA PÉRIODE D'ASSURANCE DU 1^{er} Janvier 2013 AU 1^{er} janvier 2014

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres sous le numéro DL009700-3 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2014.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à une franchise collective en assurance de la responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 75 000 \$ fût mis en place afin de garantir cette franchise collective en responsabilité civile primaire et que la municipalité de Bas-Caraquet y a investi une quote-part 3584 \$ représentant 4.78 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des municipalités assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds de Londres touchant ladite police et ledit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2014 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet demande que le reliquat de 50645.34\$ dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2014.

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyds de Londres pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage la franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2014.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Cyrenus Doiron, APPUYÉ par Daniel Gionet:

D'OBTENIR de l'assureur Lloyds de Londres une lettre confirmant qu'il autorise l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, en tant que mandataire du regroupement des villages, à libérer le fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2014.

D'AUTORISER l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement des villages dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Proposition C

Résolution visant la libération du fonds de de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire du regroupement d'achat d'assurance de dommages des villages de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB)

2020-05-38

POUR LA PÉRIODE D'ASSURANCE DU 1^{er} Janvier 2016 AU 1^{er} janvier 2017

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres sous le numéro DL009700-3 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} janvier 2017.

une franchise collective en assurance de la responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 75 000 \$ fût mis en place afin de garantir cette franchise collective en responsabilité civile primaire et que la municipalité de Bas-Caraquet y a investi une quote-part 3455 \$ représentant 4.61% de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des municipalités assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds de Londres touchant ladite police et ledit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} janvier 2017 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet demande que le reliquat de 41391.95\$ dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{ier} janvier 2016 au 1^{ier} janvier 2017.

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyds de Londres pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage la franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{ier} janvier 2016 au 1^{ier} janvier 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Nicole Hébert, APPUYÉ par René Friolet :

D'OBTENIR de l'assureur Lloyds de Londres une lettre confirmant qu'il autorise l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, en tant que mandataire du regroupement des villages, à libérer le fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{ier} janvier 2016 au 1^{ier} janvier 2017.

D'AUTORISER l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement des villages dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Proposition D

Résolution visant la libération du fonds de de garantie de franchise collective en pratique d'emploi du regroupement d'achat d'assurance de dommages des villages de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB)

POUR LA PÉRIODE D'ASSURANCE DU 1^{ier} janvier 2018 au 1^{ier} janvier 2019

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres sous le numéro PBL00142 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} 2018 janvier au 1^{ier} janvier 2019.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à une franchise collective en assurance en pratique d'emploi.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 25 000\$ fût mis en place afin de garantir cette franchise collective en pratique d'emploi et que la municipalité de Bas-Caraquet y a investi une quote-part de 1031,15 \$ représentant 4.12% de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des municipalités assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds de Londres touchant ladite police et ledit fonds de garantie de franchises collectives en pratique d'emploi ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres pour la période du pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet demande que le reliquat de 25 000 \$ dudit fonds de garantie de franchises collectives en pratique d'emplois soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie de franchises collectives en pratique d'emploi.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} 2018 janvier au 1^{er} janvier 2019.

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyds de Londres pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage la franchise collective pratique d'emploi pour la période du 1^{er} 2018 janvier au 1^{er} janvier 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Daniel Gionet, APPUYÉ par Cyrenus Doiron:

D'OBTENIR de l'assureur Lloyds de Londres une lettre confirmant qu'il l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, en tant que mandataire du

regroupement des villages, à libérer le fonds de garantie de franchise collective en pratique d'emploi pour la période du 1^{er} 2018 janvier au 1^{er} janvier 2019.

D'AUTORISER l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement des villages dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Proposition E

Résolution visant la libération du fonds de de garantie de franchise collective en pratique d'emploi du regroupement d'achat d'assurance de dommages des villages de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB)

POUR LA PÉRIODE D'ASSURANCE DU 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} janvier 2020

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres sous le numéro PBL00142 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} 2019 janvier au 1^{er} janvier 2020.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à une franchise collective en assurance en pratique d'emploi.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 25 000\$ fût mis en place afin de garantir cette franchise collective en pratique d'emploi et que la municipalité de Bas-Caraquet y a investi une quote-part de 1208.53\$ représentant 4.83% de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des municipalités assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds de Londres touchant ladite police et ledit fonds de garantie de franchises collectives en pratique d'emploi ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres pour la période pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet demande que le reliquat de \$ 25 000 dudit fonds de garantie de franchises collectives en pratique d'emplois soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie de franchises collectives en pratique d'emploi.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} 2019 janvier au 1^{er} janvier 2020.

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyds de Londres pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bas-Caraquet s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage la franchise collective pratique d'emploi pour la période du 1^{er} 2019 janvier au 1^{er} janvier 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par René Friolet, APPUYÉ par Nicole Hébert :

D'OBTENIR de l'assureur Lloyds de Londres une lettre confirmant qu'il autorise l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, en tant que mandataire du regroupement des villages, à libérer le fonds de garantie de franchise collective en pratique d'emploi pour la période du 1^{er} 2019 janvier au 1^{er} janvier 2020.

D'AUTORISER l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement des villages dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Proposition

Chargé(e) du développement touristique et communautaire du village de Bas-Caraquet.

Il est proposé par le conseiller Cyrenus Doiron et appuyé par le conseiller Daniel Gionet que la municipalité de Bas-Caraquet accorde une période d'essais de 3 mois à madame Marielle Pitre au poste de Chargé(e) du développement touristique et communautaire du village de Bas-Caraquet. Suite à cette période d'essais madame Pitre pourrait devenir avec les recommandations du directeur général un employé permanent de la municipalité de Bas-Caraquet.

2002-05-41

12. Ajournement

Le conseiller Cyrenus Doiron propose l'ajournement et la séance est levée à 8 :15 .

Roger R Chiasson

Dave Cowan

Note

Nous avons eu la demande d'un citoyen à savoir si aux prochaines élections les quartiers seront éliminés.

Nous avons aussi eu la demande pour faire la vérification au ruisseau la Chaloupe pour voir si nous pouvons faire le nettoyage des fossés et des ponceaux.

Demande de suivi

Rabais d'assurance pour les mois de mars et avril

Demande de suivi sur le dossier de la plage, jeux aquatiques

Prêt de 40 000\$ avec possibilité de rabais sur le remboursement

PROCÈS VERBAL

Réunion ordinaire du conseil municipal de Bas-Caraquet

Date 15 juin 2020

Lieu édifice municipale

Présents :

Roger Chiasson, maire
Daniel Gionet, conseiller
Cyrenus Doiron, conseiller
René Friolet, maire-suppléant
Sylvio Lanteigne, conseiller
Nicole Hébert, conseillère
Dave Cowan, directeur général

Absents :

Nadine Gionet, conseillère

35. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 7 :35 approximativement et souhaite la bienvenue aux personnes présentes par un moment de recueillement.

36. Constatation du quorum

Le directeur général mentionne qu'il y a quorum.

37. Déclaration de conflit d'intérêts

Monsieur le maire demande au conseil si quelqu'un a un conflit d'intérêts avec les sujets à l'ordre du jour.

38. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par la conseillère Nicole Hébert et appuyé par le conseiller Daniel Gionet d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

2020-06-42

Adoptée à l'unanimité

2020-06-43

39.

Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du mois de mai 2020.

Monsieur le maire demande si tous ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du mois de mai 2020 et demande s'il y a des questions, il est proposé par le conseiller Cyrenus Doiron et appuyé par la conseillère Nicole Hébert d'accepter le procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

40. Affaires découlant du procès-verbal

Le conseil passe en revue les items découlant du procès-verbal.

Suivi des réunions du conseil

Le directeur présente le suivi et l'annexe au procès-verbal

41. Correspondance

Monsieur le maire demande aux conseillers s'il y a des questions sur la correspondance reçue et envoyée des mois de mai et juin 2020.

42. Rapport du responsable des finances

Les factures du fonds général pour le mois de mai 2020 totalisent 26 642.90\$ et pour le fonds des services d'eau et d'égout les factures totalisent 14 090.50\$.

Il est proposé par le conseiller René Friolet et appuyé par le conseiller Sylvio Lanteigne que l'on paie les factures du mois de mai 2020.

2020-06-44

Adoptée à l'unanimité

43. Rapport du maire, de l'administration et autres

Le maire, le directeur général et autres présentent leurs rapports et l'annexe au procès-verbal.

- Le directeur général présente son rapport et l'annexe au procès-verbal.
- Monsieur le maire nous parle de la prochaine réunion du forum des maires
- Madame Nicole Hébert nous parle de la rencontre qu'a eu lieu au sujet du 5G et va annexer son rapport au procès-verbal

44. Affaires nouvelles

Proposition prêt intérimaire

2020-06-45

Il est proposé par le conseiller Cyrenus Doiron et appuyé par le conseiller Daniel Gionet . que la municipalité de Bas-Caraquet fasse un prêt intérimaire de 350 000\$ à UNI corporation financière pour une période d'un an. Cette somme sera remboursée quand le gouvernement nous remettra l'argent de notre débenture.

Proposition renouvellement des assurances

EXTRAIT CONFORME AU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA
MUNICIPALITÉ DE BAS-CARAQUET DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 15 JUIN 2020

<Assurance collective – renouvellement 2020-2021>

2020-06-46

ATTENDU que BFL CANADA services conseils Inc. (**BFL SCI**) a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la municipalité de Bas-Caraquet dans le cadre du regroupement en assurance collective de

l'AFMNB;

ATTENDU que **BFL SCI** confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (Croix Bleue), pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, sont justifiées ;

ATTENDU que **BFL SCI** indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission ;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la ville de
et qu'ils jugent opportun de les accepter : il est proposé par la conseillère Nicole Hébert appuyé par le conseiller René Friolet ; que le Conseil municipal de Bas-Caraquet accepte les conditions de renouvellement présentées par Croix Bleue concernant

l'assurance collective des employés du village de Bas-Caraquet pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 au montant de 13 859.16\$ et qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin de **BFL SCI**.

Adopté à l'unanimité

11. Autres

Proposition Commissionnaire de la bibliothèque

2020-06-47

Il est proposé par le conseiller Cyrenus Doiron et appuyé par le conseiller Sylvio Lanteigne que la municipalité de Bas-Caraquet accepte le renouvellement du mandat à la bibliothèque publique de la commissaire Jolaine Rousselle pour une période de 3 ans.

Monsieur le maire souhaite bonnes vacances aux membres du conseil et aux citoyens.

12. Ajournement

Le conseiller Cyrenus Doiron propose l'ajournement et la séance est levée à 8 :00 .

Roger R. Chiasson

Dave Cowan

Note

Je n'ai pas de note pour cette réunion de juin

Réunion mensuelle juin 2020

Rencontre préparatoire 18:30

Proposition

- Prêt intérimaire pour l'emprunt de 350 000\$.
- Assurance groupe.
- Proposition pour la commission de la bibliothèque.

Point de discussion

1)Formation du comité MADA

Je vais contacter monsieur Noël pour que nous ayons d'autres personnes sur le comité.

2)Nouveau commissaire pour la bibliothèque et dossier de la conciergerie

OK

3)L'ancre du Lady Noreen pourrait être disponible (madame Jacqueline Chiasson)

Le conseil est vraiment favorable à faire l'acquisition de l'ancre de madame Chiasson

4)Borne fontaine

Il nous reste les prix de l'unité à avoir et quand il peut commencer

5)Plage (Opération estivale)

Le conseil a vu les plans d'ouverture et est d'accord avec nos démarches pour la plage

6)A l'entrée du village, taxe sur essence nous devons régler ce problème (eau sur le terrain)

Je fais part au conseil de ce problème et je vais rencontrer Roy consultant

7)Rue Saint-Paul (problème au ruisseau Ozias)

J'ai informé le conseil des défis que nous avons avec ce dossier

8)Garage municipal (entrepôt pour l'été)

Le projet avance bien et j'ai l'accord du conseil pour l'entrepôt

9)Chantier naval désormais appartient présentement à la compagnie MQM.

Une visite se fera prochainement (photo)

Nous allons avoir une photo avec les propriétaires bientôt, pour ce qui est du 80 000\$ le conseil veut être certain que nous ne donnons plus rien à la province.

10)Pause de réunion pour les vacances d'été OK

Nous aurons par contre des réunions de travail pendant l'été

Autres

Piste cyclable : nous avons abordé le sujet de la piste cyclable, monsieur le maire aimerait faire un message pour ce dossier par contre les conseillers sont d'accord pour dire qu'il est impossible de passer sur les terrains des gens

Pompiers j'ai informé le conseil que nous avons des défis avec les brigades de pompiers et que nous allons devoir dans les prochaines semaines travailler sur le sujet.

Ciment et rocaille au parc des fondateurs. Clôture, prêt du ruisseau Ozias.

Alvin a été informé des inquiétudes si haut et pour le ciment et la rocaille du parc il va revoir ça, pour la rue Saint-Paul ben pour Alvin ne veux pas enlever de la clôture pour l'instant, car ça peut être dangereux, mais il veut attendre à voir les travaux sur la route.

Marina : Je vais appeler à nouveau pour essayer d'avoir une rencontre,

Dave Cowan, directeur général

PROCÈS-VERBAL

Réunion ordinaire du conseil municipal de Bas-Caraquet

Date 21 septembre 2020

Lieu édifice municipale

Présents :

Cyrénus Doiron, conseiller
René Friolet, maire-suppléant
Nadine Gionet, conseillère
Nicole Hébert, conseillère
Dave Cowan, directeur général

Absents : Roger Chiasson, maire
Daniel Gionet, conseiller
Sylvio Lanteigne, conseiller

45. Appel à l'ordre

Monsieur le maire-suppléant appelle l'assemblée à l'ordre à 7 :30 approximativement et souhaite la bienvenue aux personnes présentes par un moment de recueillement.

46. Constatation du quorum

Le directeur général mentionne qu'il y a quorum.

47. Déclaration de conflit d'intérêts

Monsieur le maire-suppléant demande au conseil si quelqu'un a un conflit d'intérêts avec les sujets à l'ordre du jour.

48. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Cyrénus Doiron et appuyé par la conseillère Nicole Hébert d'accepter l'ordre du jour avec l'ajout au point 11 de la proposition sur la gestion des actifs.

2020-09-50

Adoptée à l'unanimité

2020-09-51

49.

Adoption des procès-verbaux.

Monsieur le maire-adjoint demande si tous ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du mois de juin 2020 ainsi que celui de la réunion extraordinaire du 4 août 2020 et demande s'il y a des questions, il est proposé par la conseillère Nicole Hébert et appuyé par la conseillère Nadine Gionet d'accepter les procès-verbaux.

Adoptée à l'unanimité

50. Affaires découlant du procès-verbal

Le conseil passe en revue les items découlant du procès-verbal.

Suivi des réunions du conseil

Le directeur présente le suivi et l'annexe au procès-verbal

51. Correspondance

Monsieur le maire adjoint demande aux conseillers s'il y a des questions sur la correspondance reçue et envoyée des mois de juin, juillet et août 2020.

52. Rapport du responsable des finances

Les factures du fonds général pour le mois d'août 2020 totalisent 140 913,89\$ et pour le fonds des services d'eau et d'égout les factures totalisent 5 978.23\$.

Il est proposé par la conseillère Nadine Gionet et appuyé par la conseillère Nicole Hébert que l'on paie les factures du mois d'août 2020.

2020-09-52

Adoptée à l'unanimité

53. Rapport du maire, de l'administration et autres

Le maire-adjoint nous parle du dossier du garage municipal et du dossier d'UNI.

- Le directeur général présente son rapport et l'annexe au procès-verbal.
- Madame Nadine nous parle du dossier de MADA et aimerait aussi que le conseil envisage de peut-être devenir partenaire monétaire du projet de Matelots généreux

54. Affaires nouvelles

11. Autres

Proposition comité M.A.D.A

Il est proposé par la conseillère Nadine Gionet et appuyé par le conseiller Cyrénus Doiron que les personnes suivantes; soit monsieur Théophile Noël, Madame Desneiges Lanteigne, et madame Léonie Lanteigne représentent les citoyens aînés pour faire partie du comité MADA pour le village de Bas-Caraquet. Cette résolution fait suite à la résolution adoptée à la réunion ordinaire du 30 juin 2018.

2020-09-53

Proposition gestion des actifs 2^e phase

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Bas-Caraquet demande au personnel de la firme Roy Consultants, de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour : **La mise à jour et l'application du plan de gestion des actifs municipaux.**

2020-09-54

Il est résolu que la municipalité de Bas-Caraquet s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

Activité 1; Services techniques

Activité 2; Formation du personnel

Il est également résolu que la municipalité de Bas-Caraquet consacre **7,000 \$** (plus taxes applicables) de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

Proposé par le conseiller Cyrenus Doiron et appuyé par la conseillère Nicole Hébert.

Adopté à l'unanimité

12. Ajournement

Le conseiller Cyrénus Doiron propose l'ajournement et la séance est levée à 7 :45 .

René Friolet

Dave Cowan

Note

Question du public seulement pour information et les deux questions ont été répondu par monsieur le maire-adjoint.

Question pour le dossier UNI (demande de mise à jour du dossier)

Question pour la gestion du projet du garage municipal

PROCÈS-VERBAL

Réunion ordinaire du conseil municipal de Bas-Caraquet

Date 19 octobre 2020

Lieu édifice municipale

Présents :

Roger Chiasson, maire
Daniel Gionet, conseiller
Cyrénus Doiron, conseiller
René Friolet, maire-suppléant
Nadine Gionet, conseillère
Sylvio Lanteigne, conseiller
Nicole Hébert, conseillère
Dave Cowan, directeur général

Absents :

55. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 7 :35 approximativement et souhaite la bienvenue aux personnes présentes par un moment de recueillement.

56. Constatation du quorum

Le directeur général mentionne qu'il y a quorum.

57. Déclaration de conflit d'intérêts

Monsieur le maire demande au conseil si quelqu'un a un conflit d'intérêts avec les sujets à l'ordre du jour.

58. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Daniel Gionet et appuyé par la conseillère Nadine Gionet d'accepter l'ordre du jour avec un ajout au point 11 *.

2020-10-55

Adoptée à l'unanimité

59.

Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du mois de septembre 2020.

2020-10-56

Monsieur le maire demande si tous ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du mois de septembre 2020, il est proposé par la conseillère Nicole Hébert et appuyé par le conseiller Cyrénus Doiron d'accepter le procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

60. Affaires découlant du procès-verbal

Le conseil passe en revue les items découlant du procès-verbal.

Suivi des réunions du conseil

Le directeur présente le suivi et l'annexe au procès-verbal

61. Correspondance

Monsieur le maire demande aux conseillers s'il y a des questions sur la correspondance reçue et envoyée du mois de septembre 2020.

62. Rapport du responsable des finances

2020-10-57

Les factures du fonds général pour le mois de septembre 2020 totalisent 33 618.54\$ et pour le fonds des services d'eau et d'égout les factures totalisent 23 350.94\$. Il est proposé par le conseiller René Friolet et appuyé par le conseiller Cyrénus Doiron que l'on paie les factures du mois de septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

63. Rapport du maire, de l'administration et autres

- Le maire nous parle de ces activités
- Le directeur général présente son rapport et l'annexe au procès-verbal.
- Monsieur René Friolet nous parle de la construction du garage municipal

64. Affaires nouvelles

11. Autres

Monsieur Sylvio Lanteigne nous parle d'une plainte d'un citoyen concernant les restes d'une maison qui a brûlé dernièrement,

Le directeur a expliqué au conseil que pour l'instant, nous ne pouvons rien faire

12. Ajournement

Le conseiller Cyrenus Doiron propose l'ajournement et la séance est levée à 7h55 .

Roger C Chiasson

Dave Cowan

Note

Question du public

Un citoyen a demandé si les membres du conseil avaient assisté à l'AGA de l'AFMNB le 18 octobre? Monsieur le maire a mentionné qu'il avait assisté en ligne par contre qu'il était le seul membre du conseil.

Un citoyen demande au conseil pourquoi ceux-ci ne portent pas leur masque. Les membres du conseil avaient leur masque pour se rendre à leur place, une fois assis ils l'on enlevé. Sur cette question les réponses sont contradictoires par contre j'aurais l'information de la santé publique et cela fera partie du suivie de la prochaine réunion.

PROCÈS VERBAL

Réunion ordinaire du conseil municipal de Bas-Caraquet

Date 16 novembre 2020

Lieu édifice municipale

Présents :

Roger Chiasson, maire
Daniel Gionet, conseiller
Cyrénus Doiron, conseiller
René Friolet, maire-suppléant
Nadine Gionet, conseillère
Nicole Hébert, conseillère
Dave Cowan, directeur général

Absents :

Sylvio Lanteigne, conseiller

65. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 7 :35 approximativement et souhaite la bienvenue aux personnes présentes par un moment de recueillement.

66. Constatation du quorum

Le directeur général mentionne qu'il y a quorum.

67. Déclaration de conflit d'intérêts

Monsieur le maire demande au conseil si quelqu'un a un conflit d'intérêts avec les sujets à l'ordre du jour.

68. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Daniel Gionet et appuyé par la conseillère Nadine Gionet d'accepter l'ordre avec trois ajouts au point Autres.

2020-11-63

Adoptée à l'unanimité

2020-11-64

69.

Adoption des procès-verbaux des réunions extraordinaires du 22 octobre et 12 novembre 2020 ainsi que la réunion ordinaire du 19 octobre 2020.

Monsieur le maire demande si tous ont pris connaissance des procès-verbaux des réunions extraordinaires du 22 octobre et 12 novembre 2020 ainsi que la réunion ordinaire du 19 octobre 2020, il est proposé par le conseiller Daniel Gionet et appuyé par le conseiller René Friolet d'accepter les procès-verbaux.

Adoptée à l'unanimité

70. Affaires découlant du procès-verbal

Le conseil passe en revue les items découlant du procès-verbal.

Suivi des réunions du conseil

Le directeur présente le suivi et l'annexe au procès-verbal

71. Correspondance

Monsieur le maire demande aux conseillers s'il y a des questions sur la correspondance reçue et envoyée du mois d'octobre 2020.

72. Rapport du responsable des finances

Les factures du fonds général pour le mois d'octobre 2020 totalisent 45 566.87\$ et pour le fonds des services d'eau et d'égout les factures totalisent 7 982.01\$.

Il est proposé par le conseiller Cyrénus Doiron et appuyé par la conseillère Nadine Gionet que l'on paie les factures du mois d'octobre 2020.

2020-11-65

Adoptée à l'unanimité

73. Rapport du maire, de l'administration et autre

Le maire et autres présentent leurs rapports et l'annexe au procès-verbal.

- Le directeur général présente son rapport et l'annexe au procès-verbal.

74. Affaires nouvelles

11. Autres

Proposition demandant l'avis du CRP

Résolution du Conseil demandant l'avis du CRP

Sujet : Modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage – 3016, rue Morais

2020-11-66

Proposé par le conseiller René Friolet et appuyé par le conseiller Daniel Gionet lors de la réunion du conseil municipal de Bas Caraquet tenue le 16 novembre , il a été résolu de demander au Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux Péninsule Acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant le plan municipal et l'arrêté de zonage en ce qui concerne le suivant :

Installation d'une mini maison

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous vous demandons de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer votre avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande.

Adoptée à l'unanimité

Résolution autorisant l'émission d'un permis provisoire

Sujet : Permis provisoire – 3016, rue Morais

2020-11-67

Proposé par la conseillère Nicole Hébert et appuyé par le conseiller Cyrénus Doiron lors de la réunion du conseil municipal de Bas-Caraquet tenue le 16 novembre, il a été résolu que le village de Bas-Caraquet appuie la demande de monsieur Jonathan Pinet pour l'obtention d'un permis provisoire afin d'aménager une mini maison sur le terrain portant le numéro d'identification 20358735.

Par ailleurs, le village de Bas-Caraquet comprend, qu'advenant que la situation devienne illégale suite à l'échéance du permis provisoire, à l'échec d'un processus de modification au zonage ou de toute autre mesure prise dans le but de rendre conforme le projet, la municipalité devra se prononcer sur le besoin d'entreprendre les procédures légales nécessaires et ceci, à ses propres frais.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-68

A) Résolution pour lettre d'intention à UNI

Il est proposé par le conseiller Daniel Gionet et appuyé par le conseiller René Friolet que la municipalité de Bas-Caraquet fasse parvenir une correspondance à Uni, démontrant l'intérêt de la municipalité pour faire l'acquisition du bâtiment de l'ancien centre de service de Bas-Caraquet pour y aménager un outil de développement économique ou communautaire.

Adoptée à l'unanimité

B) Monument à l'entrée du village

Monsieur le maire explique à l'assemblée le dossier du monument à l'entrée du village, pourquoi celui-ci a été enlevé et les prochaines démarches qui seront présent.

C) Système d'égout dans la rue du Lac.

Certaines préoccupations ont été soulevées au sujet du nouveau système d'égout et aussi du côté des craintes d'inondation.

J'ai informé le conseil que notre entrepreneur m'a assuré que les travaux qui ont été faits seront encore mieux pour les citoyens de ce secteur du village.

12. Ajournement

Le conseiller Cyrénus Doiron propose l'ajournement et la séance est levée à 8 :00.

Roger C Chiasson

Dave Cowan

Note:

Un citoyen a pris la parole pour féliciter le village pour les belles choses qui ont été faites pendant toutes les années.

Une réponse à l'article dans le journal qui était à son avis trop négative.